

La Conférence générale de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a tenu sa 7ème session ordinaire à Rabat, capitale du Royaume du Maroc, du 25 au 27 Chaabane 2000, correspondant au 22-24 novembre 2000.

Ont participé aux travaux de cette session leurs Excellences les Ministres de l'Education et de l'Enseignement (ou leurs suppléants), membres de la Conférence générale. Ont pris part également à cette session les secrétaires et les représentants des organisations islamiques, arabes et internationales.

(Annexe I : Liste des membres de la Conférence générale, des membres des délégations et des Organisations islamiques, arabes et internationales participant à la Conférence)

Séance d'ouverture : Mercredi 25 Chaabane 1421H, correspondant au 22 novembre 2000

1. La séance d'ouverture de la Conférence a été marquée par la présence de M. Mohamed Moatassim, Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, de Son Excellence Dr Khalid Ben Mohamed Al-Ankary, Ministre de l'Enseignement supérieur au Royaume d'Arabie Saoudite, Président de la 6ème session de la Conférence générale, de Son Excellence Dr Najib Zerouali, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des Cadres au Gouvernement du Royaume du Maroc, de Son Excellence M. Mohamed Abdallah Farès, vice-Président du Conseil exécutif, de Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, de Son Excellence M. Ahmed Ghazali, représentant de l'Organisation de la Conférence islamique, de membres du Gouvernement du Royaume du Maroc, des membres du Conseil exécutif de l'Organisation, des membres du Corps diplomatique islamique accrédités à Rabat, de représentants des Organisations arabes, régionales et internationales, des présidents des universités du Royaume du Maroc ainsi que de plusieurs personnalités du monde de la culture, de la science, de la presse et de l'information.

2. Après lecture de versets du Saint Coran, l'assistance a suivi la lecture du message royal adressé par Sa Majesté, le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, et lu par le Conseiller de Sa Majesté Son Excellence M. Mohamed Moatassim. Le message royal a, d'abord, souhaité la bienvenue à leurs Excellences les Ministres et les présidents des délégations, exprimant la joie de Sa Majesté d'entourer la Conférence de sa haute sollicitude, suivant en cela la tradition louable de son père, feu le Roi Hassan II, en signe de considération pour les nobles desseins poursuivis par l'Organisation et de soutien pour l'action islamique commune. Le Souverain marocain a salué également la décision du Conseil exécutif de baptiser la 7ème session de la Conférence générale, "Session de l'Intifada d'Al Qods", marquant ainsi son appui au combat héroïque de la Palestine. Par ailleurs, le message royal

s'est félicité de l'accord de coopération entre l'Organisation islamique et l'Agence Bayt Mal Al Qods, louant les réalisations de l'ISESCO et le geste généreux et noble de Son Altesse Cheikh Zayed Ben Soltane Al-Nehyane, Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis.

Le message a mis en lumière les efforts de l'Organisation islamique dans l'actualisation continue de ses programmes pour qu'ils soient en adéquation avec une société en pleine mutation et, partant, répondre aux besoins de développement des pays islamiques. Dans la même optique, le message royal a mis en exergue les activités de l'Organisation relatives au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle, à la mise en place de mécanismes des sciences et de la technologie, soulignant que l'Organisation, qui amorce une nouvelle étape dans son action au seuil du troisième millénaire, a élaboré un Plan à moyen terme ambitieux portant sur la recherche scientifique et l'implantation de la technologie.

Le message royal a enfin loué l'action et les réalisations accomplies par l'ISESCO sous la conduite de son Directeur général et grâce aux efforts de ses experts et de tout son personnel qui sont profondément imprégnés de la mission de l'Organisation appelée à œuvrer activement pour la préservation de l'identité islamique et en adéquation avec les impératifs de la modernité.

(Annexe N° 2 : Texte du message royal)

3. Son Excellence Dr Khalid Ben Mohamed Al-Ankary, Ministre de l'Enseignement supérieur au Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, Président de la 6ème Conférence générale, a prononcé une allocution dans laquelle il a transmis les salutations du Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Fahd Ibn Abdulaziz Al-Saoud, celles de son prince héritier et leurs souhaits de succès et de réussite pour la Conférence générale.

Il a, par ailleurs, exprimé ses remerciements et sa considération à Sa Majesté le Roi Mohamed VI, Souverain du Royaume du Maroc, pour le soutien constant qu'il prodigue à l'Organisation et pour la sollicitude dont l'entoure son Gouvernement. Il a également adressé ses remerciements à l'ensemble des dirigeants des Etats membres qui ne cessent de renouveler leur confiance à l'Organisation islamique en lui apportant aide et soutien. Son Excellence Dr Al-Ankary a en outre affirmé que cette Session marquait un tournant dans la marche de l'Organisation pour deux raisons. D'abord, parce qu'elle examinera deux plans qui revêtent une extrême importance : le Plan d'action pour les trois prochaines années 2001-2003 et le Plan à moyen terme pour la prochaine décennie 2001-2009. Deuxièmement, la présente Session intervient dans une conjoncture où le Monde islamique connaît des mutations accélérées qui impliquent pour l'Organisation de lourdes charges et des responsabilités supplémentaires à l'égard des Etats membres.

Il a indiqué, à cet égard, que ces deux Plans qui se caractérisent par l'innovation et la créativité, contribuent, grâce en soit rendue à Dieu, à soutenir la marche du monde islamique vers un avenir radieux. Son Excellence le Ministre a, par ailleurs, évoqué la première

Conférence islamique des Ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique organisée au mois de Rajab 1421H, correspondant à Octobre 2000, par l'Organisation islamique en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement supérieur au Royaume d'Arabie Saoudite, indiquant que le franc succès qui a couronné les travaux de cette Conférence est à mettre à l'actif de l'Organisation.

Au terme de son allocution, Son Excellence le Ministre a exprimé ses remerciements à leurs Excellences les membres de la Conférence pour le soutien qu'ils lui ont apporté durant son mandat à la tête de la sixième Conférence, adressant ses salutations et rendant hommage à Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, ainsi qu'au président du Conseil exécutif de l'Organisation.

(Annexe n°3 : Allocution de Son Excellence Dr Khalid Ben Mohamed Al-Ankary, Ministre de l'enseignement supérieur au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite et président de la 6ème Conférence générale)

4. Son Excellence M. Mohammad Abdullah Fares, vice-président du Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé, au nom du Conseil, ses vifs remerciements et sa gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, pour le soutien et la sollicitude que Sa Majesté manifeste à l'égard de l'Organisation. Il a ensuite affirmé que l'Organisation a réalisé des performances remarquables et remporté d'innombrables succès dans l'intervalle entre les 6ème et 7ème sessions de la Conférence générale, et que le Conseil exécutif a pu accompagner le développement de l'action de l'Organisation en assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action triennal pour les années 1998-2000, en contrôlant le travail de l'Organisation, en évaluant les activités et en prenant les décisions et recommandations visant à améliorer la qualité de sa performance. Il a par ailleurs précisé qu'en dépit du progrès remarquable enregistré par l'Organisation dans l'accomplissement de sa mission civilisationnelle grâce à la politique éclairée de son Directeur général, l'obligation pour les Etats membres de s'acquitter régulièrement de leur contribution demeure une nécessité impérieuse.

Il a ensuite affirmé que la session actuelle de la Conférence générale intervenait à une phase critique de l'histoire du Monde islamique, du fait qu'elle aura à adopter le Plan triennal pour les années 2001-2003 et le budget y afférent ainsi que le Plan à moyen terme pour les années 2001-2009, et que ces deux plans d'action permettront à l'Organisation de franchir le cap du 21ème siècle, porteur de grands défis.

Il a indiqué que le grand défi auquel le Monde islamique faisait face au cours de cette période résidait dans le renforcement des mécanismes de l'action islamique commune, en tête desquels l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture qui

constitue l'instrument le plus important et le plus efficace pour la réalisation du développement civilisationnel global de la Oumma islamique.

Il a ensuite appelé la 7ème Conférence générale à prendre une résolution relative au versement par les Etats membres des arriérés accumulés et incitant les Etats à s'acquitter régulièrement de leurs contributions en vue de permettre à l'Organisation de poursuivre sa mission civilisationnelle.

(Annexe n° 4 : Allocution de M. Mohammad Abdullah Fares, Vice-président du Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture)

5. Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a ensuite prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé ses vifs remerciements, sa gratitude et sa considération à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, pour la bienveillante sollicitude dont Sa Majesté entoure la 7ème session de la Conférence générale ainsi que pour le soutien constant et l'attention particulière dont l'Organisation bénéficiait depuis sa création, que ce soit du vivant de son auguste père feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait son âme ou depuis son accession au trône, appelant l'honorable Conférence à adopter le message royal en tant que document de base pour ses travaux. Il a également exprimé ses remerciements et sa fraternité à leurs Excellences, Altesses et Présidents les Chefs des Etats membres pour leur soutien constant à l'Organisation islamique. Il a ensuite souhaité la bienvenue à leurs Excellences Chefs des délégations participant à la 7ème Conférence générale de l'Organisation islamique, avec une mention particulière pour la République démocratique populaire Algérienne, présidée par son Excellence le ministre de l'éducation nationale, M. Abou Bakr Ibn Zayd, dont le pays a récemment adhéré à l'Organisation.

Il a indiqué, en outre, que la 7ème Conférence générale intervenait à un moment critique dans l'histoire du Monde islamique où les forces d'oppression redoublent de férocité, menaçant les lieux saints à Al-Qods Al-Charif et dans la Palestine en général, ce qui rend impératif pour les pays islamiques de s'armer de science et de savoir. Il a affirmé à cet égard que l'Organisation islamique, consciente des lourdes responsabilités qui lui incombent en cette période troublée, oeuvrait inlassablement pour asseoir les bases d'un renouveau civilisationnel de la Oumma islamique et la réalisation de ses aspirations à la lumière de ses deux Plans d'action : le plan triennal 2001-2003 et le Plan à Moyen Terme pour les années 2001-2009.

D'autre part, il a souligné, que le Plan d'action triennal 2001-2003 abordait les questions d'éducation, de culture et de communication, selon une optique globale, qui tient compte des profondes mutations internationales et des évolutions technologiques accélérées, préserve les valeurs authentiques et conçoit un modèle civilisationnel répondant aux besoins spirituels, matériels et sociaux de l'Homme et fondant l'existence sur le noble idéal islamique.

Il a en outre exprimé ses remerciements et sa gratitude à son Excellence Dr Khalid Ben Mohamed Al-Ankary, Ministre de l'Enseignement supérieur au Royaume d'Arabie Saoudite pour les services inestimables rendus à l'Organisation durant sa présidence de la 6ème session de la Conférence générale, et qui ont pour effet de conforter la présence de l'ISESCO sur la scène islamique et internationale.

Au terme de son allocution, Son Excellence a affirmé que la 7ème session de la Conférence générale marquait une étape cruciale sur le chemin difficile que l'ISESCO, par la grâce de Dieu, devra parcourir, avec détermination et persévérance, encouragée par la haute confiance que lui manifestent les Etats membres.

(Annexe N° 5 : Allocution de Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture)

6. Appréciant les efforts remarquables déployés dans le domaine de l'action islamique commune et en signe de reconnaissance à ses initiateurs, l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) a saisi l'occasion de la tenue de la 7ème Conférence générale pour rendre hommage à une pléiade de dirigeants de l'action éducative, culturelle et scientifique islamique et internationale. Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation, a eu l'honneur de décerner la médaille de l'ISESCO à :

- S.E. Dr Nasserline Al Assad, ancien Président de l'Académie royale des Recherches sur la civilisation islamique basée à Amman,
- Honorable Cheikh Abou Hassan Ali Hassani Nadaoui, que Dieu ait son âme, Président de la Ligue des Oulémas à Laknahu, en Inde,
- Honorable et regretté Cheikh Hamad Al Jasser, Que Dieu ait son âme, grand érudit de la Péninsule arabe, écrivain et historien de renom.
- Son Excellence Dr Saliha Sankar, ancienne Ministre de l'Enseignement supérieur de la République arabe Syrienne.
- Honorable Cheikh Ibrahim Diop, Secrétaire général de la Ligue des Oulémas du Maroc et du Sénégal.

7. Intervenant au nom des personnalités célébrées, Son Excellence Nasserline Al Assad a exprimé sa grande fierté et sa joie pour l'hommage rendu par la plus prestigieuse Organisation du Monde islamique, dans ce pays hospitalier qui accueille la Conférence sous le Haut Patronage de Sa Majesté. Il a indiqué que l'Organisation a toujours veillé à être en phase avec son époque grâce à ses plans, ses programmes et son projet culturel moderne qui répond au message civilisationnel mondial afin que les musulmans puissent poursuivre leur mission et contribuer à l'édification de la civilisation humaine. D'autant plus que l'Organisation n'a cessé de consentir des efforts pour que certains peuples puissent

retrouver leur identité culturelle islamique par le biais du caractère arabe et de la langue arabe, ajoutant que l'Organisation focalise son attention sur des sujets d'actualité, dont la modernité, la mondialisation, les droits de la personne humaine, les nouvelles technologies, les systèmes d'information et les chaînes satellitaires. Ceci marque le souci de l'Organisation de s'imprégner des derniers développements et des nouvelles mutations.

Au terme de son allocution, Son Excellence a affirmé que l'Organisation a été fondée sur la base de la piété du temps de son premier Directeur général. Mais c'est sous la conduite de son actuel Directeur qu'elle a trouvé sa vitesse de croisière, puisant sa vitalité de la force et de la détermination de son Directeur général pour atteindre son niveau actuel et réaliser tous ses plans, programmes et projets. Il a ensuite ajouté que nous aspirions à davantage de réalisations de la part de cette Organisation digne de tout éloge.

8. A l'issue de cette séance, le Directeur général a offert une réception en l'honneur de leurs Excellences les chefs de délégation et de l'assistance.

**Point 1.1 de l'Ordre du jour : Vérification des pouvoirs
et de la liste des délégations
(Document CG 7/2000/1.1 Provisoire)**

9. Les membres du bureau de la 6ème Conférence se sont réunis et ont vérifié les pouvoirs et la liste des délégations, recommandant l'adoption de la Résolution relative au Document CG7/2000/1.1 provisoire, sous réserve de l'article 1 du Règlement intérieur de la Conférence générale.

**Résolution relative au Point 1.1 de l'Ordre du jour : Vérification des
pouvoirs et de la liste des délégations**

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * les Articles (6), (7) et (10), alinéas 1 et 5 de la Charte;
 - * les Articles (1-5) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
 - * les Articles (1-8) du Règlement régissant le Statut d'Observateur;
- Ayant pris connaissance du document CG 7/2000/1.1 (provisoire) contenant la liste des participants à la 7ème session de la Conférence générale;
- Tenant compte de la recommandation du Bureau de la Sixième Conférence générale d'approuver cette liste;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte la liste des participants à la 7ème session de la Conférence générale, objet du document CG 7/2000/1.1 adopté, et l'annexe au rapport final de la 7ème session de la Conférence générale.
2. Invite les Etats membres à tenir compte, dans la composition de leurs délégations, de l'Article (1) du Règlement intérieur de la Conférence générale.

(Annexe n°6 : Ordre du jour de la septième session de la Conférence Générale adopté)

**Point 1.2 de l'Ordre du jour : Adoption de l'Ordre du jour
(Doc. CG7/2000/1.2 adopté)**

10. Après avoir pris connaissance du projet de l'Ordre du jour, le chef de la délégation de la République de Somalie a demandé que soit inscrit au projet d'Ordre du jour un point invitant à dispenser son pays du paiement de ses arriérés. En outre, le chef de la délégation de la République d'Irak a demandé d'ajouter un point relatif aux difficultés auxquelles sont confrontées les institutions éducatives, scientifiques et culturelles dans son pays, du fait de l'embargo qui lui est infligé et de l'acharnement de l'Occident contre ces institutions. Le chef de la délégation de l'Etat du Koweït a également demandé d'insérer un point relatif aux prisonniers et disparus koweïtiens qui ont été privés de leur droit naturel à l'éducation et à l'enseignement avec le lot de souffrances qui en découlent pour leurs familles.

Après délibérations, la Conférence est arrivée à la conclusion de s'en tenir aux points inscrits au projet d'Ordre du jour initial sans y ajouter de nouveaux points et a adopté la résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 1.2 de l'Ordre du jour :
(Adoption de l'Ordre du jour)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * l'Article (11) de la Charte;
 - * les Articles (12-17) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du projet d'Ordre du jour de sa 7ème session, objet du document CG 7/2000/1.2 provisoire;
- Prenant en considération la Décision CE 21/2000/D.6.2 adoptée par la 21ème session du Conseil exécutif, en vertu de laquelle il recommande à la Conférence générale d'adopter son projet d'Ordre du jour, tel qu'il figure dans le document proposé;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- Adopte le projet d'Ordre du jour de sa 7ème session, tel qu'il figure dans le document CG 7/2000/1.2 adopté, et l'annexe au Rapport final de la 7ème session de la Conférence générale.

Point 1.3 de l'Ordre du jour :
Adoption du programme de travail de la Conférence
(Doc. CG7/2000/1.3 adopté)

11. Après avoir pris connaissance de son programme de travail, la Conférence l'a adopté dans sa version annexe (Doc. CG 7/2000/1.3 adopté), objet de l'annexe n° 7 et de la Résolution suivante :

Résolution concernant le Point 1.3 de l'Ordre du jour :
(Adoption du Programme de travail de la Conférence)

La Conférence générale :

- Rappelant sa Résolution CG 6/97/R 6.1 adoptée lors de la 6ème session et par laquelle elle a décidé de tenir sa 7ème session au pays du siège, en 2000;
- Prenant en considération la Résolution CG 7/2000/R.1.2 portant adoption de l'Ordre du jour de sa 7ème session, objet du document CG 7/2000/1.2 adopté;
- Ayant pris connaissance du projet de Programme de travail de la Conférence, objet du document CG 7/2000/1.3 provisoire;
- Prenant en considération la Décision CE 21/2000/D.6.2 adoptée par la 21ème session du Conseil exécutif et en vertu de laquelle celui-ci a recommandé à la 7ème session de la Conférence générale d'approuver le Programme de travail de la Conférence, tel qu'il figure dans le document proposé;

Décide ce qui suit :

Adopte le Programme de travail de la session tel qu'il figure dans le document CG7/2000/1.3 adopté, et l'annexe au Rapport final de la 7ème session de la Conférence générale.

(Annexe n° 7 : Programme de travail de la septième session de la Conférence générale adopté)

**Point 1.4 de l'Ordre du jour : Constitution du
bureau de la Conférence générale
(Doc. CG 7/2000/1.4)**

12. La Conférence a approuvé à l'unanimité l'élection de Son Excellence Dr Najib Zerouali Ouariti, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des Cadres au Gouvernement du Royaume du Maroc, Président de la 7ème session de la Conférence générale. Elle a, par ailleurs, constitué son bureau dont la composition est présentée dans la Résolution qui suit :

**Résolution concernant le Point 1.4 de l'Ordre du jour :
(Constitution du Bureau de la Conférence)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * l'Article (10), alinéa (2) de la Charte;
 - * les Articles (8) et (9) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du Document CG 7/2000/1.4 concernant la composition du Bureau de la 7ème session de la Conférence générale;
- Prenant en considération la Résolution CG 7/2000/R.1.3, (adoptée) portant sur le Programme de travail de la session, ainsi que sur les commissions proposées;
- Rendant hommage au pays hôte, le Royaume du Maroc;
- Respectant le principe de la répartition géographique;
- Tenant compte de l'unanimité des opinions exprimées,

Décide ce qui suit :

Approuve la composition du Bureau de la 7ème session de la Conférence générale de la manière suivante :

Président de la Conférence : Royaume du Maroc

Vice-présidents :

- 1- République islamique du Pakistan
- 2- République du Bénin
- 3- Royaume Hachémite de Jordanie

Rapporteur général : Royaume d'Arabie Saoudite

Président de la Commission des programmes : Etat du Bahreïn

**Président de la Commission des Affaires administratives,
financières et juridiques :** République du Kirghizstan

13. Son Excellence Dr Khalid Ben Mohamed Al-Ankary, Président de la 6ème Conférence générale, a ensuite pris la parole pour rappeler que cette session a été exceptionnelle à bien des égards, louant la coopération sincère et le grand sérieux qui a imprégné le travail des membres du Conseil exécutif. Il a, en outre, exprimé ses remerciements à la Direction générale de l'Organisation pour son action efficace et le suivi remarquable assuré durant son mandat à la tête de la Conférence générale, adressant également ses remerciements au Directeur général et à ses collaborateurs pour la bonne gestion qui a marqué la mise en œuvre des activités de l'Organisation. Son Excellence Dr Al-Ankary a invité enfin Son Excellence Dr Najib Zerouali Ouariti à prendre la présidence des travaux de la Conférence.

14. S.E. Dr Najib Zerouali Ouariti, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des Cadres au Gouvernement du Royaume du Maroc, a pris la présidence de la Conférence, remerciant leurs Excellences les chefs de délégation pour la confiance qu'ils ont placée en lui. Il a indiqué que cette session intervenait à un moment où la Oumma islamique traverse une conjoncture particulière et se trouve face à de grands défis. Ces derniers consistent notamment dans la mondialisation et les enjeux qui en découlent pour l'identité culturelle et civilisationnelle des peuples. A cet égard, S.E. Dr Najib Zerouali a indiqué que l'Organisation islamique assumait une lourde responsabilité dans ce domaine, relevant que l'ISESCO s'est attelée, depuis sa création, à la mise en œuvre d'activités et de programmes destinés à assurer la culture et la pensée islamiques d'une place de choix sur la scène internationale.

Il a par ailleurs souligné qu'il n'y avait point de développement sans la promotion des sciences et de la technologie, de même que la survie reste tributaire de la préservation des racines culturelles, ajoutant qu'il est impératif pour les musulmans d'inventer le moyen de concilier culture et science.

S.E. Dr Najib Zerouali a, d'autre part, loué le Plan d'action à Moyen Terme qui se caractérise pour sa cohérence et son homogénéité, de même qu'il est en adéquation avec les innovations dans les domaines éducatif, scientifique et culturel.

Il a souligné aussi que le Plan triennal 2001-2003 renfermait des programmes riches et diversifiés qui s'inscrivent dans le prolongement des programmes du précédent Plan, tout en procédant d'une vision novatrice. Il a enfin invité les Etats membres à octroyer leur soutien matériel et moral à l'Organisation.

(Annexe N° 8 : Allocution du Dr. Najib Zerouali Ouariti à l'occasion de son élection à la présidence de la 7ème session de la Conférence générale)

Point 2.1 de l'Ordre du jour : Rapport du Conseil exécutif
(Doc. CG 7/2000/2.1)

15. S.E. le vice-président du Conseil exécutif a présenté un rapport de synthèse des travaux accomplis par le Conseil dans l'intervalle entre les 6ème et 7ème sessions de la Conférence générale, particulièrement en ce qui concerne la révision des statuts et des règlements intérieurs comme l'élection de la Commission de Contrôle financier, la reconduction dans ses fonctions de l'actuel Directeur général adjoint pour un deuxième mandat de trois ans, l'acquisition d'un logement de fonction, en plus des autres activités telles le projet d'ouverture d'un bureau régional de l'ISESCO à Sharjah, dans l'Etat des Emirats Arabes Unis, l'accord de principe pour l'ouverture d'un bureau régional de l'Organisation dans la République Islamique d'Iran, le projet de création de l'Union Islamique des Associations des Parents et Enseignants, le projet de création de bureaux régionaux de l'ISESCO dans les Etats membres, le projet du Plan à Moyen Terme 2001-2009, ainsi que le Plan triennal 2001-2003 élaboré dans le cadre du Plan à Moyen Terme. Il a également précisé que le Conseil exécutif a examiné les rapports du Directeur général sur les activités de l'Organisation, le document relatif à l'acquisition du logement de fonction et à la révision de l'organigramme en vue de la création de la Direction de la Planification, du Suivi et de l'Evaluation et, enfin, le document relatif à l'édification du siège de l'Organisation. La 20ème session du Conseil exécutif a également publié un communiqué sur la question du peuple tchéchène, exhortant le Monde islamique à prendre des initiatives positives pour marquer sa solidarité et son soutien au peuple musulman en Tchétchénie. Le Conseil exécutif, lors de sa 21ème session, a publié un communiqué sur la solidarité avec le peuple palestinien dans sa noble intifada à Al Qods Al Charif, appelant l'ensemble des Etats membres à apporter un soutien massif au vaillant peuple palestinien, et saluant les efforts déployés par la Direction générale de l'Organisation dans la mise en œuvre d'un maximum d'activités et l'élargissement de la coopération avec les Organisations internationales et les institutions arabes et islamiques. Le Conseil a, par la même occasion, approuvé les rapports financiers et a recommandé à la Conférence générale de les adopter.

Après délibérations, la Conférence a adopté la Résolution suivante :

Résolution relative au Point 2.1 de l'Ordre du jour
(Rapport du Conseil exécutif)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Conseil exécutif, objet du Document CG7/2000/2.1;
- Ayant entendu le Rapport fait par le Président du Conseil exécutif;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Prend acte du Rapport du Conseil exécutif, objet du Document CG 7/2000/2.1.
2. Salue les efforts déployés par le Président du Conseil exécutif ainsi que par ses honorables membres, pour le soutien constant qu'ils ont apporté à l'Organisation et à son Directeur général, dans le cadre de l'exécution du Plan d'action pour les années 1998-2000.

16. Suite à l'exposé fait par son président, la Conférence générale a approuvé à l'unanimité la proposition du Directeur général de considérer le message royal, dont lecture a été donnée à l'ouverture de la présente session, comme principal document de travail de la Conférence.

17. La Conférence a également approuvé à l'unanimité la recommandation du Conseil exécutif de baptiser la présente session de la Conférence du nom de "l'Intifada d'Al-Qods".

**Deuxième séance de travail : Mercredi 25 chaabane 1421H,
correspondant au 22 novembre 2000**

Après midi:

**Point 2.2 de l'Ordre du jour : Rapport du Directeur général sur
les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre
les 6ème et 7ème sessions de la Conférence générale et
allocutions des chefs de délégation à ce propos
Documents (CG. 7/2000/2.2 V1)
(C.G7/2000/2.2 V2 (C.E 21/2000/2.1)
(C.G 7/2000/2.2 V2 Addenda)
(CE 21/2000/2.1 addenda)**

18. Le Directeur général a présenté son rapport sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 6ème et 7ème sessions de la Conférence générale, soulignant tout d'abord que cette période a été marquée par une forte impulsion qui a amélioré la performance de l'Organisation, le rendement de ses activités, l'efficacité de ses programmes et conforté sa présence à l'échelle islamique et internationale.

Il a indiqué à cet égard, que le bilan des activités de l'Organisation était riche en réalisations, l'ISESCO ayant exécuté, dans le cadre du Plan finissant, 84% des activités programmées, ce qui est un taux élevé compte tenu des ressources financières composées des contributions des Etats membres. Il a aussi rappelé que l'élargissement du champ de coopération avec les organisations islamiques, arabes, internationales et régionales a contribué à alléger le fardeau de l'Organisation islamique.

Le Directeur général a affirmé qu'en application des recommandations de la Conférence générale, l'Organisation a particulièrement mis l'accent sur le développement des ressources humaines et la formation de cadres, l'élaboration et l'actualisation des ouvrages et manuels scolaires ainsi que sur l'enrichissement des contenus pédagogiques par l'introduction des questions liées au développement global telles l'environnement, la santé, la population, les droits de l'Homme, la tolérance et la paix vues dans l'optique islamique. Une attention particulière a été ainsi accordée aux activités de soutien financier, technique et académique destinées aux institutions éducatives, scientifiques, culturelles et de communication dans les Etats membres et aux communautés et minorités islamiques les plus démunies. Ces activités de soutien ont porté également sur l'octroi de bourses dans différentes branches de l'éducation et des sciences.

L'Organisation a été également soucieuse d'accorder la priorité aux activités internationales auxquelles elle prenait part, visant ainsi à rationaliser les dépenses et à renforcer sa présence dans les forums culturels internationaux.

19. Sont intervenus ensuite les chefs des délégations du Sénégal, de Tunisie, de Brunei Darussalam, de la République islamique du Pakistan, de Sierra Léone, du Tadjikistan, de la République du Yémen, de la Malaisie, de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, du Gabon, de la Gambie, de la Guinée, de la République Arabe Syrienne, du Royaume Hachémite de Jordanie, de l'Etat de Bahreïn, de la République de Somalie, de la République Islamique d'Iran, du Tchad et de la République Démocratique populaire d'Algérie.

Troisième séance de travail : Jeudi 26 Chaabane 1421H, correspondant au 23 novembre 2000

20. A la reprise des travaux de la séance, les chefs des délégations de Mali, du Bénin, de la Bosnie-Herzégovine et de l'Etat des Emirats Arabes Unis ont exprimé leurs vifs remerciements ainsi que leur considération pour le Royaume du Maroc, Roi, gouvernement et peuple marocains, pour l'accueil chaleureux et la haute sollicitude dont ils entourent l'Organisation. Ils ont également félicité Dr Najib Zerouali Ouariti pour son élection à la présidence de la 7ème Conférence générale, et adressé leurs remerciements au Directeur général et à ses collaborateurs, rendant hommage à leurs efforts remarquables consentis pour la mise en œuvre du plus grand nombre d'activités du Plan d'action et à des programmes qui y sont inscrits. Les chefs de délégation ont également salué les résultats remarquables réalisés au cours de cette période triennale, en dépit des difficultés financières auxquelles l'Organisation a été confrontée, louant le Plan à Moyen Terme 2001-2009 et le Plan triennal 2001-2003.

Ils se sont également félicités de l'amélioration constante de l'action de l'Organisation, de la nouvelle approche et de la vision ambitieuse ayant présidé à l'élaboration du Plan

à Moyen Terme et du Plan triennal qui ont été conçus dans une optique stratégique, globale, interdisciplinaire, complémentaire, souple et qui répond aux aspirations des Etats membres.

Leurs Excellences les chefs de délégation ont formulé les propositions suivantes :

- Accorder davantage d'intérêt aux programmes et aux activités exécutés au profit d'Al-Qods Al-Charif en particulier et de la Palestine en général, eu égard à la situation délicate qui prévaut dans la ville sainte et en guise de soutien à l'Intifada du vaillant peuple palestinien pour l'établissement de son Etat indépendant avec pour capitale Al-Qods Al-Charif.
- Examiner les moyens de mettre en place de nouveaux mécanismes pour le recouvrement des contributions et des arriérés, en tenant compte de la situation difficile dont souffrent certains Etats membres.
- Faire ressortir les vertus et les dimensions humaines de notre civilisation islamique, notamment dans l'environnement actuel de la mondialisation qui doit être abordée avec vigilance, réfuter les préjugés et les idées fausses véhiculés à propos de l'Islam et développer les capacités de la banque de données dans ce domaine.
- Accorder davantage d'intérêt à l'enseignement de la langue arabe en particulier pour les non-arabophones et les enfants des communautés et des minorités islamiques.
- Soutenir des projets intéressants les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la formation des jeunes musulmans pour la maîtrise de la technologie, notamment les technologies de l'informatique, l'informatisation et l'internet, en veillant à mettre en place des stratégies de lutte contre les effets négatifs de la technologie.
- S'inspirer des principes de l'Islam dans le traitement des questions relatives aux droits de l'Homme, à la paix, à la concertation et au dialogue entre les cultures.
- Accorder davantage d'intérêt à la planification et à la mise en œuvre des systèmes éducatifs et des activités scientifiques en concertation avec l'ensemble des parties concernées, notamment la société civile.
- Favoriser davantage l'interaction entre les Etats membres, l'échange d'expérience et d'experts et mettre à profit le savoir-faire des experts musulmans établis à l'étranger.
- Adopter des mécanismes et des structures en vue d'une meilleure gestion des crises et mettre en œuvre les réformes nécessaires à la stabilité et à la prospection de l'avenir.
- Poursuivre et multiplier les activités d'alphabétisation et résoudre les problèmes liés à la pauvreté, aux maladies et à l'instabilité.
- Promouvoir les valeurs, la pensée scientifique critique, les projets culturels et scientifiques et les industries culturelles, accorder l'attention requise aux personnes douées, au développement de l'innovation et de l'intelligence.

- Porter de l'intérêt aux études stratégiques et à la doctrine expérimentale.
- Elargir la coordination entre les Organisations similaires, notamment avec l'Organisation arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences, et particulièrement en matière des programmes relatifs à la langue arabe et la publication conjointe des traductions.
- Poursuivre les efforts en vue de faire de l'ISESCO un centre d'excellence en matière d'éducation, bénéficiant d'une popularité auprès des Etats, un lieu d'expertise et une banque de données élargie.

Après délibérations, la Conférence a décidé ce qui suit :

**Résolution concernant le Point 2.2 de l'Ordre du jour :
(Rapport du Directeur général sur les activités
de l'Organisation dans l'intervalle entre les
6ème et 7ème sessions de la Conférence générale)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * l'Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
 - * l'Article (21), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif;
- Rappelant la Résolution CG 6/97/D.3.1 adoptée par la 6ème session de la Conférence générale concernant le Plan et Budget pour les années 1998-2000;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 6ème et 7ème sessions de la Conférence générale, tel qu'il figure dans les deux volumes, objets des documents CG7/2000/2.2.V.1 et CG 7/2000/2.2 V.2 et Addenda;
- Tenant compte des décisions adoptées lors des trois précédentes sessions du Conseil exécutif relatives à ce Rapport qui a été intégralement adopté en vue de sa présentation à la 7ème session de la Conférence générale pour adoption, comme le lui a recommandé le Conseil;
- Ayant entendu l'exposé du Directeur général à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 6ème et 7ème sessions de la Conférence générale, tel qu'il figure dans les documents CG 7/2000/2.2 V.1 et CG 7/2000/2.2 V.2 et Addenda.
2. Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour leurs efforts qui ont permis de réaliser la plus grande partie des programmes du Plan et Budget pour les années 1998-2000, à la faveur d'une rationalisation des dépenses.

3. Exalte les initiatives du Directeur général concernant la tenue de conférences islamiques pertinentes et son souci de faire participer l'ISESCO au parrainage et à l'organisation des conférences régionales et internationales spécialisées dans les domaines de compétence de l'Organisation, en coopération avec les institutions similaires.
4. Invite les Etats membres à apporter leur soutien à l'Organisation en acquittant leurs contributions et leurs arriérés à son budget.

21. Le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie a fait part à l'assistance des salutations du secrétaire général de l'Organisation, remerciant le Roi du Maroc, le gouvernement et le peuple marocains. Il a également présenté ses remerciements au Président de la Conférence et témoigné sa considération au Directeur général et à ses collaborateurs, louant la coopération fructueuse existant entre l'Organisation islamique et l'Organisation de la Francophonie. Il a, par ailleurs, indiqué que l'Agence adoptait une vision globale dans son action conciliant politique et culture, indiquant qu'il existe de nombreux domaines qui peuvent faire l'objet d'une coopération bilatérale, dont la langue, la littérature et la culture. Il a, en outre, insisté sur l'égalité des chances et le dialogue entre les cultures, soulignant que la réunion au sommet des pays francophones, qui aura lieu à Beyrouth, retenait l'intérêt des pays arabes et islamiques, y compris les Etats non membres de l'Organisation de la Francophonie.

Il a, enfin, indiqué que l'Organisation de la francophonie suivait avec intérêt la situation critique à Al-Qods, et qu'elle était soucieuse de voir se réaliser une paix juste et durable et la mise en œuvre des accords conclus entre les parties concernées.

Point 3.3 de l'ordre du jour : Construction du siège de l'Organisation
(Document C.G.7/2000/3.3)
(C.E. 21/2000/4.2)

22. Le Directeur général a fait un exposé succinct à ce propos, dans lequel il a rappelé que conformément à la résolution de la 6ème Conférence générale, il a poursuivi ses contacts avec les autorités compétentes au Royaume du Maroc, ce qui a permis d'obtenir l'affectation à l'Organisation d'un lot de terrain mieux situé, outre l'exonération des droits d'enregistrement et de la conservation foncière. Il a ensuite exprimé ses vifs remerciements au gouvernement marocain et a informé la Conférence de ses contacts avec les responsables dans l'Etat des Emirats Arabes Unis, avec à leur tête Son Altesse Cheikh Zayed Ibn Soultane Al Nahyane qui a bien voulu faire don d'un million de dollars destiné à la construction du siège de l'Organisation. Il a exprimé ses sincères remerciements à Son Altesse le Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis.

Le Directeur général a ensuite déclaré que le Conseil exécutif a donné son accord pour utiliser le montant dont Son Altesse a fait don à l'Organisation, en sus d'un prêt octroyé par le fonds de réserve en vue de la construction du nouveau siège, sous réserve que l'Organisation procède au remboursement du prêt après cession de son local actuel.

Après délibérations, la Conférence a adopté la Résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 3.3 de l'Ordre du jour :
(Construction du siège de l'Organisation)**

La Conférence générale :

- Rappelant les délibérations des précédentes sessions de la Conférence générale sur la construction du siège de l'Organisation, notamment la Résolution CG 6/97/R 3.2 adoptée par la 6ème session de la Conférence générale, et qui invitait le Conseil exécutif à soutenir les efforts du Directeur général pour la construction d'un siège permanent de l'Organisation et à suivre l'évolution de la question à chacune de ses sessions;
- Prenant en considération les décisions adoptées lors des précédentes sessions du Conseil exécutif;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Directeur général sur la construction du siège de l'Organisation, objet du Document CG 7/2000/3.3 et du généreux don de Son Altesse Cheikh Zayed Ben Soltane Al-Nehyane, Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis en contribution à la construction du siège permanent de l'Organisation;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Approuve la décision du Conseil par laquelle mandat a été donné au Directeur général pour entamer la construction du siège permanent en investissant le montant du don généreux consenti par Son Altesse Cheikh Zayed Ben Soltane Al-Nehyane et du montant d'un million de dollars US qui est à puiser dans le Fonds de réserve de l'Organisation, à titre de crédit remboursable au Fonds après cession du siège actuel.
2. Adresse ses remerciements à Son Altesse Cheikh Zayed Ben Soltane Al-Nehyane, Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis pour son généreux don d'un million de dollars à la construction du siège permanent de l'Organisation.
3. Adresse ses remerciements au gouvernement du Royaume du Maroc qui a facilité la procédure de l'échange immobilier portant sur la parcelle de terrain affectée à la construction du siège permanent de l'Organisation.
4. Inscrit ce point à l'Ordre du jour de la huitième session de la Conférence générale de l'Organisation.

Point 3.4 de l'Ordre du Jour
Création du bureau régional à Sharjah,
dans l'Etat des Emirats Arabes Unis
(Document CG7/2000/3.4)

23. Le Directeur général a fait un exposé sur l'étude de la Direction générale relative à la création de bureaux régionaux. Il a, par ailleurs, fait un exposé succinct sur les mesures prises dans ce sens et indiqué que l'Emirat de Sharjah a soumis une proposition relative à la création d'un bureau régional de l'ISESCO. Le Conseil exécutif avait donné son accord de principe pour l'ouverture du bureau lors de sa 19ème session et a confirmé cette approbation lors de sa 20ème session, invitant le Directeur général à poursuivre ses contacts en attendant qu'il soumette la question à la Conférence générale lors de sa 7ème session. Le Directeur général a effectué une visite à l'Emirat de Sharjah, au cours de laquelle il a été reçu par Son Altesse Cheikh Dr Soltane Ben Mohammad Kassimi, membre du Conseil supérieur de l'Union des Emirats Arabes Unis, Gouverneur de Sharjah; il s'est également réjoui de l'achèvement des travaux de construction et d'équipement du bâtiment destiné à abriter le bureau de l'Organisation, suite à quoi celle-ci en a pris possession. Le Directeur général a également appelé la Conférence générale à approuver l'ouverture du bureau de l'ISESCO à Sharjah, en application de la recommandation adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil exécutif. Ce bureau entamera ses activités, par la grâce de Dieu, au début de l'année prochaine.

Après délibérations, la Conférence a pris les deux résolutions suivantes :

Résolution (a) concernant le Point 3.4 de l'Ordre du jour :
(Ouverture d'un bureau régional de l'ISESCO
à Sharjah, dans l'Etat des Emirats Arabes Unis)

La Conférence générale :

- Se fondant sur les dispositions de l'Article (2) de la Charte de l'Organisation islamique;
- Rappelant les décisions des précédentes sessions du Conseil exécutif, notamment la décision pertinente CE19/98/D.5.6 adoptée lors de sa 19ème session;
- Ayant pris connaissance de l'étude figurant dans le document CG7/2000/3.4 ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte l'étude relative à la création des bureaux régionaux de l'ISESCO en en faisant un cadre de référence régissant cette question, tout en prenant en considération les observations de la Conférence en la matière.
2. Remercie le Directeur général pour l'étude préparée à cet effet.

Résolution (b) concernant le Point 3.4 de l'Ordre du jour :
(Ouverture d'un bureau régional de l'ISESCO
à Sharjah, Etat des Emirats Arabes Unis)

La Conférence générale :

- Se fondant sur les dispositions de l'Article (2) de la Charte de l'Organisation islamique;
- Rappelant les décisions des précédentes sessions du Conseil exécutif, notamment la décision pertinente CE19/98/D.5.6 adoptée lors de sa 19ème session;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Donne son accord pour l'ouverture d'un bureau régional de l'ISESCO à Sharjah, Etat des Emirats Arabes Unis et mandate le Directeur général pour signer l'accord du siège avec les parties compétentes dans l'Etat des Emirats Arabes Unis.
2. Remercie Son Altesse Cheikh Soltane Ben Mohamed Al-Kasemi, membre du Conseil supérieur de l'Union des Emirats Arabes Unis, Gouverneur de Sharjah d'avoir bien voulu fournir un siège meublé et équipé pour le bureau régional et lui allouer un généreux budget annuel.
3. Inscrit ce point à la huitième session de la Conférence générale.

Point 3.5 de l'Ordre du jour

Création d'un bureau régional à Téhéran, en République Islamique d'Iran
(Document CG7/2000/3.5)

24. Le Directeur général a fait un exposé sur ce point et a précisé que l'Iran avait fait une demande en vue de la création d'un bureau régional de l'ISESCO à Téhéran. Le Conseil exécutif avait examiné lors de sa 20ème session la demande en question et chargé la Direction générale d'examiner la question avec le gouvernement iranien. Il a également indiqué que l'Iran a mis à disposition certains facilités et moyens et que la Direction générale souhaiterait que la République islamique d'Iran accorde d'autres avantages (assurer le logement meublé pour le directeur et les moyens de transport). Le Directeur général a affirmé qu'en étudiant la question avec les représentants de la République Islamique d'Iran, il est certain que celle-ci ne ménagera aucun effort pour soutenir le bureau et lui fournir les moyens requis afin qu'il entame son action d'envergure dans la région asiatique. Il a également demandé à la Conférence d'approuver l'ouverture du bureau régional en Iran. Après délibérations, la Conférence a pris la résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 3.5 de l'Ordre du jour :
(Ouverture d'un bureau régional de l'ISESCO à Téhéran,
en République islamique d'Iran)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur les dispositions de l'Article (2) de la Charte de l'Organisation islamique;
- Rappelant les décisions des précédentes sessions du Conseil exécutif, notamment la décision pertinente CE 20/99/D 4.1 adoptée lors de sa 20ème session ;
- Ayant pris connaissance de l'étude figurant dans le document CG7/2000/3.4, où sont exposés les objectifs du bureau proposé, son champ d'action et les modalités de sa gestion financière;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Donne son accord de principe pour l'ouverture d'un bureau régional de l'ISESCO à Téhéran et invite les autorités compétentes en République islamique d'Iran à fournir les facilités et les services nécessaires au bureau, conformément aux dispositions de l'étude préparée à cet effet.
2. Donne mandat au Directeur général pour parachever les formalités d'ouverture du bureau régional qui sera basé en République islamique d'Iran.
3. Inscrit ce point à l'ordre du jour de la huitième Conférence générale.

25. Son Excellence le chef de la délégation du Sénégal a formulé une demande en vue de la création d'un bureau en Afrique tel que cela figure dans l'étude élaborée par l'Organisation sur la création des bureaux. Le Directeur général a fait savoir que la Direction générale se rejouissait d'étudier toute demande officielle concernant la création de bureaux de l'Organisation en Afrique, étant convaincue de l'importance particulière des besoins éducatifs, scientifiques et culturels des Etats membres africains.

(Les programmes et activités réservés à la Palestine)

**Point 4.1 de l'Ordre du jour : Rapport du Directeur général sur
les programmes et activités réalisés au profit de la ville sainte
d'Al-Qods Al-Charif pour sauvegarder son identité islamique
contre l'œuvre d'oblitération et de judaïsation**

(Document CG 7/ 2000/4.1)

26. Le Directeur général a rappelé que la ville d'Al-Qods figurait au centre des préoccupations de l'Organisation, sachant qu'elle constitue l'axe principal pour l'action islamique commune. C'est ainsi que l'Organisation a tenu à multiplier les programmes et activités au profit des

institutions éducatives, scientifiques et culturelles dans la ville d'Al-Qods Al-Charif. Elle a également tenu à adresser des appels, à publier des communiqués et à faire entendre sa voix contre l'occupation. A cet égard, le Directeur général a fait un exposé sur les activités réalisées au profit de la ville d'Al-Qods Al-Charif dans l'intervalle entre les 6ème et 7ème sessions de la Conférence générale.

27. Son Excellence le Chef de la délégation de la Palestine a ensuite pris la parole et a remercié la Conférence pour le soutien illimité à l'Intifada d'Al-Qods Al-Charif, ce qui ne manquera pas de conforter le peuple palestinien dans sa lutte. Il a également salué l'Organisation pour avoir baptisé "Session de l'Intifada d'Al-Qods Al-Charif" la 7ème Conférence générale.

Il a exprimé ensuite ses remerciements au Directeur général pour le contenu du document et a salué la conclusion de l'accord avec l'Agence "Bayt Mal Al-Qods" qui permettra d'éviter le double emploi. Il a ajouté que les besoins actuels et futurs étaient d'une nature fondamentalement différente de celle des activités réalisées au titre du Plan précédent et que la délégation palestinienne présenterait les programmes devant être mis en œuvre. Il a également requis la confirmation de la résolution de la 4ème Conférence, relative à la création de l'Unité d'Al-Qods et a appelé à la relancer, à la dynamiser et à prévoir un mécanisme pour la mettre en exécution.

Après délibérations, la Conférence a adopté la Résolution suivante :

Résolution concernant le Point 1.4 de l'Ordre du jour :
(Rapport du Directeur général sur les programmes et activités
mis en œuvre en faveur de la ville d'Al-Qods Al-Charif
en vue de préserver son cachet islamique
contre l'œuvre d'oblitération et de judaïsation)

La Conférence générale,

- Rappelant les décisions adoptées lors des sessions antérieures de la Conférence générale et du Conseil exécutif concernant "la protection de l'identité islamique de la ville sainte d'Al-Qods Al-Charif contre l'œuvre d'oblitération et de judaïsation", notamment la Résolution C.G.6/97/R.4.1, adoptée par la sixième Conférence générale;
- Ayant pris connaissance, à la lumière du document C.G.7/2000/4.1 relatif au "rapport du Directeur général sur les programmes et les activités mis en œuvre en faveur de la ville d'Al-Qods Al-Charif pour protéger son identité islamique contre l'œuvre d'oblitération et de judaïsation", que le Directeur général a accordé l'attention particulière qui doit revenir à la ville sainte d'Al-Qods ;
- Ayant pris connaissance du contexte difficile dans lequel vivent les citoyens palestiniens d'Al-Qods Al-Charif, victimes des agressions criminelles perpétrées

- par les autorités de l'occupation israéliennes contre le peuple palestinien de la ville sainte, ainsi que des manoeuvres destinées à occulter le cachet islamique d'Al-Qods Al-Charif et à le judaïser ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1- Salue l'intifada d'Al-Aqsa du peuple palestinien et invite les Etats membres à renforcer leur solidarité avec eux.
- 2- Dénonce les agressions israéliennes, la profanation des lieux saints de l'islam et la destruction des institutions éducatives, scientifiques et culturelles de la ville d'Al-Qods Al-Charif.
- 3- Réaffirme qu'Al-Qods est la capitale de l'Etat indépendant de Palestine, rejette toute tentative visant à minimiser la souveraineté palestinienne sur la ville sainte, déclare nulles et non avenues toutes les manoeuvres de colonisation qui s'y pratiquent, comme le stipulent les décisions de la légalité internationale, les conventions et les usages internationaux, qui décrètent l'invalidité des législations et des procédures administratives de colonisation par lesquelles les autorités israéliennes visent à changer la situation juridique, démographique, urbanistique et civilisationnelle de la ville sainte, les considérant comme autant d'entorses à la légalité internationale, aux conventions et aux usages internationaux.
- 4- Adopte le document CG7/2000/4.1 relatif à la protection de l'identité islamique de la ville sainte d'Al-Qods contre l'œuvre d'oblitération et de judaïsation.
- 5- Invite le Directeur général à poursuivre la mise en œuvre des programmes et activités destinés aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de la ville d'Al-Qods Al-Charif afin de protéger son cachet culturel et ses caractéristiques civilisationnelles.
- 6- Réaffirme ses résolutions antérieures relatives à la situation d'Al-Qods Al-Charif.
- 7- Œuvrer à dynamiser l'Unité d'Al-Qods au sein de la Direction générale et donner la priorité à ses programmes dans le Plan d'action 2001-2003.
- 8- Invite les Etats membres à accorder une attention particulière à la ville d'Al-Qods Al-Charif lors de la tenue de forums internationaux, de manière à protéger ses racines civilisationnelles islamiques et son identité et à soutenir ses institutions nationales palestiniennes.
- 9- Remercie le Directeur général pour la bonne application des décisions antérieures relatives à la ville sainte d'Al-Qods Al-Charif et pour les efforts et les initiatives qu'il a entrepris dans ce sens.

28. Son Excellence le Président de la Conférence et le Directeur général ont souhaité la bienvenue à Son Excellence Dr Moufid Chihab, Ministre d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au Gouvernement de la République Arabe d'Egypte, ainsi qu'à M. Farih Cheikh Abdulkader, Conseiller du Ministre de l'Education et de l'Enseignement en Somalie.

S.E. le Chef de la délégation de la République Arabe d'Egypte a pris la parole en exprimant ses remerciements au Roi du Maroc, au gouvernement et au peuple marocains ainsi qu'à Son Excellence le Président de la Conférence, au Directeur général et à ses collaborateurs. Il a déclaré que sa fierté et sa considération pour le rôle de l'Organisation l'ont amené à rejoindre les travaux en dépit de son retard. Il a souligné l'importance et la qualité du Plan à Moyen Terme et du Plan triennal au moyen desquels l'Organisation franchit le cap du troisième millénaire. Il a appelé à la nécessité d'agir de concert à la mise en œuvre des activités de l'Organisation, de s'acquitter des contributions de manière solidaire, d'accorder davantage d'intérêt aux sciences coraniques et à la mémorisation du Coran et de multiplier les activités dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture en général.

**Point 4.2 de l'Ordre du jour : Rôle de l'ISESCO dans le soutien à
apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine
(Doc. CG 7 /2000/4.2)**

29. Le Directeur général a fait un exposé condensé sur les programmes et les activités mis en œuvre par l'Organisation dans l'intervalle entre les deux sessions dans le but de soutenir les institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine. Le Directeur général a appelé à insérer un nouveau point dans la résolution condamnant l'odieuse agression israélienne.

30. Son Excellence le chef de la délégation palestinienne a pris la parole et a fait part de deux observations. La première précise que la situation actuelle et à venir appelle des efforts de nature différente de ceux déployés jusqu'à présent, ce qui exige d'élaborer des conceptions propres aux projets à venir; et la seconde propose de réunir en un seul bloc les deux documents relatifs à Al-Qods et à la Palestine.

Après délibérations, la Conférence a adopté la Résolution suivante :

**Résolution relative au point 4.2 de l'Ordre du jour :
(Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux
institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation;
- Rappelant les résolutions antérieures prises par la Conférence générale lors de ses sessions successives concernant le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Palestine;

- Ayant pris connaissance du rapport présenté par le Directeur général sur le rôle à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine, objet du document CG 7/2000/4.2, et prenant note du fait que l'Organisation islamique a poursuivi la mise en œuvre des programmes de son Plan d'action pour les années 1998-2000 destinés à la Palestine;
- Ayant pris connaissance de l'épreuve difficile que traverse le peuple palestinien victime des agressions criminelles perpétrées injustement par les autorités de l'occupation israéliennes, ainsi que du blocus imposé aux villes de Palestine et à ses institutions éducatives, scientifiques et culturelles;
- Ayant suivi l'exposé du représentant de l'Etat de Palestine;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu;

décide ce qui suit :

- 1- Salue l'intifada du peuple palestinien et appelle les Etats membres à manifester davantage de solidarité avec lui.
- 2- Condamne l'agression israélienne injuste qui vise les institutions éducatives, scientifiques et culturelles, les villes et les villages de Palestine, ainsi que le blocus imposé aux populations palestiniennes innocentes.
3. Souligne la nécessité de mettre un terme au processus de colonisation et aux pratiques israéliennes attentatoires à la légalité internationale et d'oeuvrer en vue de la cessation de ces pratiques et du démantèlement des colonies israéliennes conformément à la Résolution 465 du Conseil de sécurité.
4. Adopte le document CG7/2000/4.2 concernant "le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine".
5. Réaffirme les décisions antérieures pertinentes du Conseil exécutif et de la Conférence générale.
6. Adopte la décision du Conseil exécutif issue de sa vingt-et-unième session, objet du document CE 21/2000/D.5.2.
7. Invite la Direction générale à redoubler d'efforts pour apporter le soutien nécessaire aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine, en leur accordant la priorité parmi les programmes prévus au Plan d'action 2001-2003.
8. Remercie le Directeur général pour les efforts soutenus qu'il déploie en faveur des institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine.

**Point 4.3 de l'Ordre du jour : Rôle de l'ISESCO dans le soutien à
apporter aux institutions éducatives, scientifiques
et culturelles en Bosnie-Herzégovine
(Doc. C.G. 7/2000/4.3)**

31. Le Directeur général a fait un exposé sur les activités et les programmes mis en oeuvre par l'Organisation islamique en Bosnie-Herzégovine au cours de la période triennale écoulée.

La Conférence a ensuite adopté la résolution suivante :

Résolution concernant le Point 4.3 de l'Ordre du jour :
(Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives,
scientifiques et culturelles en Bosnie-Herzégovine)

La Conférence générale :

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation;
- Rappelant les décisions adoptées par les précédentes sessions du Conseil exécutif concernant le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Bosnie-Herzégovine, ainsi que la résolution CG 6/97/R.4.2 adoptée par la Sixième Conférence générale à ce sujet;
- Ayant pris connaissance du rapport du Directeur général sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Bosnie-Herzégovine, objet du Document CG 7/2000/4.3 et notant que l'Organisation islamique a poursuivi la mise en œuvre des programmes de son Plan pour les années 1998-2000 destinés à la Bosnie-Herzégovine;
- Ayant entendu l'exposé fait par le représentant de la Bosnie-Herzégovine;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte le Document CG7/2000/4.3 concernant le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Bosnie-Herzégovine;
2. Réaffirme les précédentes décisions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à cet égard.
3. Adopte la Décision CE 21/2000/D.5.3 prise par le Conseil exécutif lors de sa vingt et unième session.
4. Exprime ses remerciements au Directeur général pour la bonne application de ces décisions.

Point 4.4 de l'Ordre du Jour : Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter
aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie
(Document CG 7/2000/4.4)

32. Le Directeur général a fait un exposé sur les activités et les programmes mis en oeuvre par l'Organisation au profit de la Somalie au titre du Plan triennal finissant.
33. Prenant la parole, le Chef de la délégation de la Somalie a transmis les salutations du nouveau Président de la République de Somalie au Roi du Maroc, au gouvernement

et au peuple marocains et a remercié les pays qui ont apporté de l'aide à la Somalie pendant la période difficile qu'elle a traversée. Il a également insisté sur la mise en oeuvre de programmes spéciaux en Somalie portant sur les programmes et les manuels ainsi que sur la formation des enseignants.

Après délibérations, la Conférence a adopté la résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 4.4 de l'Ordre du jour :
(Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions
éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation;
- Prenant en considération les décisions adoptées par les précédentes sessions du Conseil exécutif sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie, ainsi que la résolution CG6/97/R.4.4 adoptée par la Sixième Conférence générale à ce sujet;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Directeur général sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie, figurant dans le document CG 7/2000/4.4 et notant que la Direction générale a poursuivi la mise en oeuvre des programmes de son Plan d'action 1998-2000, en faveur de la Somalie;
- Ayant entendu l'exposé présenté par le représentant de la République Somalienne;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte le Document CG7/2000/4.4 concernant le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie.
2. Réaffirme les précédentes décisions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à cet égard.
3. Adopte la Décision CE 21/2000/D.5.4 prise par le Conseil exécutif lors de sa vingt et unième session.
4. Exprime ses remerciements au Directeur général pour la bonne application des décisions susmentionnées.

**Point 4.5 de l'Ordre du jour : le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter
aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Azerbaïdjan
(Doc CG 7/2000/4.5)**

34. Le Directeur général a fait un exposé sur la position de l'Organisation à l'égard de l'Azerbaïdjan, en rappelant que la situation est actuellement stable dans ce pays qui n'est

plus confronté aux désastres et aux conditions particulières exigeant l'adoption de programmes spéciaux. L'Organisation avait d'ailleurs proposé de nombreuses activités en faveur de l'Azerbaïdjan au cours de la période triennale écoulée, mais aucune suite n'a été donnée alors à ses offres. Tout récemment, l'Azerbaïdjan a fait parvenir à l'ISESCO une série de propositions qui seront prises en considération dans le prochain plan d'action. Le Directeur général a noté que les activités inscrites dans le plan à venir, bénéficieront à Azerbaïdjan comme aux autres Etats membres.

Après délibérations, la Conférence adopte la résolution suivante :

Résolution concernant le Point 4.5 de l'Ordre du jour :
(Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Azerbaïdjan)

La Conférence générale :

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation;
- Rappelant les décisions adoptées par les sessions antérieures du Conseil exécutif sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Azerbaïdjan, ainsi que la résolution CG6/97/R.4.3 adoptée par la Sixième Conférence générale à ce sujet;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Directeur général sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Azerbaïdjan, figurant dans le document CG 7/2000/4.5 et notant que l'Organisation islamique a poursuivi la mise en œuvre des programmes de son Plan pour les années 1998-2000 en faveur de l'Azerbaïdjan;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu;

Décide ce qui suit :

1. Adopte le Document CG7/2000/4.5 concernant le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Azerbaïdjan.
2. Adopte la Décision CE 21/2000/D.5.5 prise par le Conseil exécutif lors de sa vingt et unième session.
3. Remercie le Directeur général pour avoir affecté certains programmes à la République d'Azerbaïdjan et l'inviter à réaffirmer sa participation aux activités de l'Organisation dans le cadre du plan d'action 2001-2003, à l'instar des autres Etats membres.

Point 4.6 de l'Ordre du jour
Projet de création d'une chaîne satellitaire islamique
Document CG 7/2000/4.6

35. Le Directeur général a informé les membres de la Conférence de la proposition de l'Etat de Qatar relative à la création d'une chaîne satellitaire islamique et de l'intention de ce pays de soumettre cette proposition à la 7ème Conférence générale.

36. Son Excellence le chef de la délégation de l'Etat de Qatar a souligné, dans son intervention, l'extrême importance que revêtent les médias dans la diffusion de la culture et de la pensée, notant que la 8ème Conférence islamique a adopté la proposition de son Excellence M. Sayyed Khatemi le président iranien relative au projet du dialogue intercivilisationnel. Il a estimé que le moyen efficient à même de concrétiser ce projet résidait dans la création d'une chaîne satellitaire islamique qui s'adressera au monde dans un style scientifique civilisationnel. C'est la raison pour laquelle le Qatar a proposé la création d'une telle chaîne, et se dit prêt à l'abriter, en collaboration avec l'Organisation islamique.

Après délibérations, le Conférence a adopté la résolution suivante:

**Résolution relative au point 4.6 de l'Ordre du jour :
(Projet de création d'une chaîne satellitaire islamique)**

La Conférence générale,

- Considérant la proposition de l'Etat du Qatar concernant l'examen par la vingt et unième session du Conseil du projet de création d'une chaîne satellitaire islamique ;
- Ayant pris connaissance du document portant sur la création d'une chaîne satellitaire islamique;
- Se basant sur la décision du Conseil exécutif C.E.21/2000/D.5.6 ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

décide ce qui suit :

- 1- Souligne l'importance de créer une chaîne satellitaire islamique qui diffuse ses programmes dans les langues vivantes et serve à faire connaître la culture et la civilisation islamiques et à mettre en exergue l'image de l'islam à travers le monde.
- 2- Charge le Directeur général d'assurer le suivi de l'étude relative à ce sujet avec les parties concernées et les instances spécialisées pour enrichir et présenter ladite étude au Conseil exécutif aux fins de décision.

37. S.E. le Président de la Conférence a souhaité la bienvenue à S.E. le Pr Aslam Ben Sayed Al-Mostapha, ministre de la culture et de l'orientation islamique de la République Islamique de Mauritanie.

Dans son intervention, S.E. le chef de la délégation mauritanienne a adressé ses remerciements au Roi du Maroc, au gouvernement et au peuple marocains, pour leur attention bienveillante et leur accueil chaleureux. Il a en outre exprimé ses remerciements au Directeur général et à ses collaborateurs pour leurs efforts constants qui valent à l'Organisation la crédibilité dont elle jouit au niveau international, affirmant que la Mauritanie continuera à soutenir l'Organisation.

**Point 5.1 de l'Ordre du jour : Approbation des membres du Conseil exécutif
Document CG7/2000/5.1**

38. Le Directeur général a présenté un document comportant la liste des membres du Conseil exécutif.

Après avoir pris connaissance de ce document, la Conférence générale l'a approuvé et a adopté la résolution suivante :

**Résolution relative au point 5.1 de l'Ordre du jour :
(Approbation des membres du Conseil exécutif)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article 11, alinéa 11 et l'Article 12-I, alinéas (1) et (2) de la Charte;
- Ayant pris connaissance de la liste des membres du Conseil exécutif de l'Organisation, objet du Document CG 7/2000/5.1;

Décide ce qui suit :

1. Adopte la liste des membres du Conseil telle qu'elle figure dans le document CG 7/2000/5.1 (Adopté).
2. Invite les Etats membres à désigner leurs représentants au sein du Conseil exécutif, conformément aux dispositions de l'Article 12-I, alinéas 1 et 2 de la Charte et de communiquer au Directeur général le curriculum vitae de chacun de ces membres dûment approuvé.
3. Invite le Directeur général à assurer le suivi de cette question auprès des Etats membres et de modifier la liste en fonction des réponses des autorités compétentes au sein des Etats membres.

Point 6.1 : Lieu et date de la 8ème Conférence générale

39. Après examen du document par la Conférence générale, S.E. le chef de la délégation de la République islamique d'Iran a fait part de la proposition de son pays d'accueillir la 8ème session de la Conférence générale.

Suite à quoi, la Conférence a adopté la résolution suivante :

**Résolution relative au point 6.1 de l'Ordre du jour :
(Date et lieu de la 8ème session de la Conférence générale)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (6) du Règlement intérieur de la Conférence générale;

- Considérant la proposition de la République islamique d'Iran d'abriter les travaux de la huitième Conférence générale ;

Décide ce qui suit :

- 1- Remercier la République islamique d'Iran pour sa bienveillante proposition d'abriter les travaux de la huitième session de la Conférence générale.
- 2- Tenir la 8ème session de la Conférence générale au cours de la deuxième moitié de novembre de l'an 2003, en République islamique d'Iran.

**Quatrième séance de travail : Vendredi 27 Chaabane 1421H,
correspondant au 24 novembre 2000**

Matin :

Adoption du rapport de la Commission des Programmes

(Doc. C.G.7/2000/P.R.F. C1)

40. Le président de la Commission des Programmes est intervenu pour présenter le rapport établi par la Commission. Après l'avoir examiné, la Conférence a décidé de l'adopter tel qu'il figure en annexe.

en (*Annexe n° 9 Rapport final de la Commission des Programmes*)

(Document C.G.7/2000/P.R.F.C.1)

**Adoption du rapport de la Commission
des affaires administratives, financières et juridiques**

(Doc. C.G.7/2000/P.R.F.C.2)

41. Le vice-Président de la Commission des affaires administratives, financières et juridiques a, par la suite, présenté le rapport final de la Commission. Après délibérations, la Conférence a adopté le rapport tel qu'il figure en annexe.

(*Annexe n° 10 : Rapport final de la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques*)

(Doc. C.G.7/2000/P.R.R.C2)

42. Les membres de la Conférence se sont ensuite rendus au mausolée Mohamed V, où ils se sont recueillis sur les tombes des deux défunts souverains marocains Mohammed V et Hassan II

Cinquième séance de travail (séance de clôture) : Vendredi 27 Chaabane 1421H,

correspondant au 24 novembre 2000

43. Après avoir examiné et discuté le projet de Rapport final auquel ont été incorporées quelques observations, la Conférence générale a adopté le rapport final de ses travaux, tel qu'il figure dans le document (C.G.7/2000/R.F.).

44. Son Excellence le ministre de l'enseignement supérieur et président de la délégation de l'Etat de Palestine, Dr Mohamed Mondhir Salah a pris la parole pour remercier les membres de la Conférence générale et le Directeur général pour leur prise de position ferme en faveur du peuple palestinien. Il a ensuite indiqué que la question d'Al-Qods était une ligne rouge à ne pas franchir et que le fait de baptiser la septième session de la Conférence générale du nom de "Session de l'Intifada" témoignait de la valeur spirituelle et affective dont Al-Qods jouit dans les cœurs des conférenciers. Il a par ailleurs souligné qu'à travers ses décisions concernant la Palestine en général et Al-Qods en particulier, la Conférence avait assumé ses responsabilités vis-à-vis de ces deux questions fondamentales, exprimant toute sa confiance quant à la disposition et au souci de Son Excellence le Directeur général et de ses collaborateurs d'exécuter toutes les décisions relatives à la Palestine et à Al-Qods. Il a ensuite adressé ses vifs remerciements à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, président du Comité Al-Qods pour le soutien accordé à la cause palestinienne, remerciant par la même occasion Son Excellence Dr Najib Zerouali, Président de la Conférence d'avoir réuni toutes les conditions propices au succès de la Conférence.

(Annexe n° 11 : Allocution de Son Excellence Dr Mohamed Mondhir Salah, Ministre de l'Enseignement supérieur dans l'Etat de Palestine)

45. Au terme de ses travaux, la septième Conférence générale a adressé un message de remerciement et d'estime au souverain marocain le Roi Mohammed VI pour le soutien constant que Sa Majesté accorde à l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- et dont témoigne le message royal adressé à la Conférence et adopté par celle-ci comme principal document de travail.

(Annexe n° 12: Message de remerciement et de gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, souverain du Royaume du Maroc)

46. La Conférence a, par ailleurs, adressé un message à Son Altesse Cheikh Zayed Ben Soltane Al-Nehyane, président de l'Etat des Emirats Arabes Unis pour le féliciter de son retour au pays après qu'il se soit rétabli par la grâce de Dieu et le remercier du soutien généreux qu'il a accordé à l'Organisation pour l'aider à construire son siège.

(Annexe n° 13 Message de félicitations et de gratitude adressé à Son Altesse Cheikh Zayed Ben Soltane Al-Nehyane, président de l'Etat des Emirats Arabes Unis)

47. Son Excellence le Directeur général de l'Organisation islamique pour l'éducation, les Sciences et la Culture -ISESCO-, Dr Abdulaziz Othman Altwaijri a prononcé un discours de remerciement où il a d'abord rendu grâce au Très-Haut d'avoir couronné de succès les travaux de la Conférence. Il a ensuite exprimé des marques de remerciement et de gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour le message royal adressé à la Conférence (message ponctué d'orientations éclairées et d'idées lumineuses, que la Conférence a vite fait d'adopter en faisant du message son principal document de travail). Par ailleurs, Son Excellence a remercié leurs Excellences les chefs de délégation pour les efforts et le temps qu'ils ont investis pour faire aboutir les travaux de la Conférence. Il a, par ailleurs, souligné le caractère spécial de cette session qui a permis d'asseoir les bases de l'action que l'Organisation déploiera pour franchir le cap du troisième millénaire. Cette session trouve aussi son originalité dans l'adoption du Plan d'action triennal 2001-2003 et du Plan à Moyen Terme (2001-2009). Il a, en outre, exprimé sa reconnaissance à leurs Excellences les Chefs de délégation pour l'estime qu'ils ont témoignée à l'évolution quantitative et qualitative du travail de l'Organisation. Cette marque d'estime encourage l'Organisation à aller de l'avant et à développer sa performance. Commentant le passage du message royal où il est dit sagement que "l'ISESCO était la conscience culturelle vivante du Monde islamique", Son Excellence a estimé que cette formule heureuse était la meilleure devise qui puisse présider à l'action de l'Organisation. Il a ensuite remercié Son Excellence Dr Najib Zerouali Ouariti, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique dans le gouvernement du Royaume du Maroc, président de la septième session de la Conférence générale, pour sa bonne direction des travaux de la Conférence, ainsi que pour sa sagesse, sa perspicacité et sa largeur d'esprit. Il a enfin remercié le Comité d'organisation, l'équipe de traduction et toute personne ayant contribué aux travaux de cette session.

(Annexe n° 14: Allocution de Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique à la séance de clôture)

48. Ensuite, Son Excellence Dr Najib Zerouali Ouariti, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique au gouvernement du Royaume du Maroc, président de la septième session de la Conférence générale, a pris la parole pour exprimer sa joie et sa fierté pour la haute sollicitude dont Sa Majesté le Roi Mohammed VI a entouré la Conférence ainsi que pour les orientations que Sa majesté a adressées à la Conférence dans son message. Il a ensuite loué le sérieux le franc-parler et l'objectivité qui ont caractérisé les travaux, autant d'atouts qui ont été à l'origine du succès de la Conférence. Il a, de plus, exprimé son estime à l'Organisation islamique qui a prouvé qu'elle méritait la confiance placée en elle par les responsables concernés au sein des Etats membres. Il a, ensuite fait l'éloge du Directeur général qui mène l'Organisation vers davantage de succès et de progrès. Il a, par ailleurs, passé en revue le bilan des

travaux de la Conférence, ce qui confirme la valeur de l'Organisation islamique, soutient son rôle et confirme sa place de choix et son image de marque rayonnante. Il a ensuite remercié leurs Excellences les chefs de délégation qui lui ont facilité la tâche en optant pour un dialogue serein et constructif, un discours éloquent et un respect mutuel. Il s'est alors engagé à observer scrupuleusement les décisions de la Conférence et à en assurer le suivi avec application et dévouement. Il s'est également obligé à œuvrer à l'aplanissement de toutes les difficultés qui pourraient entraver la mise en application de ces décisions. Pour clore son propos, Son Excellence le ministre a réitéré ses marques de remerciement à la Direction générale en la personne de son Directeur général et de son personnel, ainsi qu'à l'équipe de traduction et à tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de la Conférence.

(Annexe n° 15 Allocution de Son Excellence Dr Najib Zerouali Ouariti, président de la septième session de la Conférence générale à la séance de clôture)

La Conférence a clos ses travaux par la lecture de la Fatiha à la mémoire des martyrs de l'Intifida d'Al-Qods. Le président de la Conférence a ensuite levé la séance.